



# CP 2001/051 Final FR/en

## TITLE / TITRE

CP statement on the proposed EU Health Action Programme 2001-2006

Prise de position du CP sur le programme d'action programme d'action dans le domaine de la santé publique de l'Union européenne (2001-2006)

## AUTHOR / AUTEUR

Dr ÄÄRIMAA, President – Dr AASVED, Secretary General

## CONCERNING / CONCERNE

All delegations

Toutes les délégations

## PURPOSE / OBJET

Adopted by the Board (28/4/01) – Adopté par le Conseil (28/4/01)

## DATE

03/05/2001

## KEYWORDS / MOTS CLEFS

Health - Santé

**Prise de position du CP sur le Programme d'action communautaire dans le domaine de la santé publique (2001-2006)**

Le CP se réjouit de la décision du Parlement européen adoptant le rapport Trakatellis sur le Programme d'action communautaire dans le domaine de la santé publique (2001-2006) proposé. La santé est la principale priorité des citoyens européens. Le CP pense donc qu'il est approprié que l'UE ait un programme d'action visant à la protéger et à l'améliorer.

Le CP fait remarquer que le Parlement a approuvé un amendement visant à augmenter le budget global du Programme de 300 millions à 380 millions d'euros. Cette augmentation du financement est la bienvenue, mais le CP observe néanmoins que le budget du Programme est toujours réduit comparativement aux ambitions de celui-ci. Le CP estime qu'un budget de 500 millions d'euros, comme proposé par le Comité sur l'Environnement et la Santé publique du Parlement, aurait été bien plus adapté. Même avec un pareil budget, les dépenses annuelles de l'UE en matière de santé ne représenteraient toujours qu'une fraction du milliard d'euros que l'UE dépense annuellement pour subventionner la culture du tabac.

Le CP partage l'idée commune du Parlement et de la Commission selon laquelle l'UE peut apporter sa précieuse contribution à l'amélioration des systèmes de soins de santé et des traitements médicaux dans les États membres de l'UE. Cette contribution se traduirait par une amélioration de la disponibilité et de la comparabilité des données sanitaires et par un développement et un renforcement du flux d'informations et d'idées sur de meilleures pratiques. Le Programme d'action communautaire dans le domaine de la santé publique prêterait, quant à lui, un concours particulièrement appréciable en soutenant la profession médicale dans le développement et le renforcement des normes européennes de la profession quant au contenu et à la qualité de la formation médicale.